

Renvoi au comité de salut public de l'adresse de la société populaire d'Alençon qui demande l'arrestation des contre-révolutionnaires et le séquestre des biens des absents, lors de la séance du 14 germinal an II (3 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de salut public de l'adresse de la société populaire d'Alençon qui demande l'arrestation des contre-révolutionnaires et le séquestre des biens des absents, lors de la séance du 14 germinal an II (3 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) p. 62;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_28898_t1_0062_0000_8

Fichier pdf généré le 30/01/2023

tyrannie. Nous n'attachons aucun prix à cette offrande et à celles que nous avons déjà faites, tant que la République, tant que la patrie aura des besoins, qu'elle dispose de tout jusqu'à la dernière goutte de notre sang. Vive la République, vive la Montagne, vivent les braves Montagnards auxquels nous vouons de nouveau l'attachement le plus inviolable.»

LORIUS (*ex-présid.*), BOUDIER (*secrét.*),
CHATDUISE (*secrét.*).

b

[Ambérieu, 25 pluvi. II] (1).

« Représentants,

Les soldats républicains triomphent des efforts des tyrans de l'Europe. Ils poursuivent leurs vils esclaves jusque dans leurs foyers et délivrent le sol français de leur présence; nos marins, aussi intrépides qu'eux, font une guerre aussi heureuse aux féroces Anglais en leur prenant des vaisseaux qui nous serviront à faire une descente chez eux. Mais ces succès seraient infructueux sans la mâle vigueur que vous avez donnée au Gouvernement par la loi révolutionnaire du 14 frimaire. Les sans-culottes d'Ambérieu l'ont acceptée avec transport, la font connaître au peuple et en maintiennent la sévère exécution. A la voix de la patrie, qui a besoin de cavalerie, les sans-culottes d'Ambérieu ont, sur le champ, armé, habillé et monté un cavalier parmi eux.

Nos braves défenseurs manquent-ils des objets les plus nécessaires, un Registre est ouvert pour recevoir les dons des citoyens de la commune et l'on dépose aussitôt sur l'autel de la patrie savoir: 252 chemises, 54 paires de bas, 32 paires de guêtres, 4 paires de culottes, 3 gilets, 8 paires de souliers. Le tout a été remis au district.

Les sans-culottes d'Ambérieu applaudissent à vos glorieux travaux, vous invitent à rester à votre poste jusqu'à ce que les peuples abusés, secouant le joug de leurs tyrans, admirent et respectent notre indépendance.»

MONTLUZIN (*présid.*), MONTAGNAT (*secrét.*),
J. BONNET (*secrét.*).

c

[Rochechouart, s. d.] (2).

« Citoyens représentants,

Toujours animée des sentiments républicains, la Société populaire de Rochechouart vient de fournir à la patrie un cavalier monté, équipé et armé. Elle a déposé en même temps à l'administration du district de St. Junien 300 chemises, 45 paires de bas, 16 habits bleus, 4 habits écarlates, 3 aulnes de drap Silésie, 1 paire de guêtres noires, un manteau et 20 livres de charpie.

Citoyens représentants, point de paix que la coalition ne soit détruite, que l'orgueil de la fière Albion ne soit abattu, que la supériorité

que cette puissance n'a acquise sur les mers que par sa politique et par la faiblesse des tyrans de France et d'Espagne, et non par les moyens d'une force réelle et prépondérante, ne soit entièrement évanouie. Alors, citoyens, vous procurerez une paix durable à la République et elle jouira avec gloire de ses bienfaits.»

LEGROS-PUISSENGY, J. B. SIMON.

10

La société populaire d'Alençon demande l'arrestation et le séquestre des biens de tous ceux qui ne se sont absentes de leur domicile que pour aller attendre, ou plutôt provoquer la contre-révolution dans les grandes communes de la République; elle indique un moyen sûr pour les découvrir.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de salut public (1).

11

Celle de Coligny, district de Bourg-Régénéré, fait part à la Convention nationale que le citoyen Leroi, l'un de ses membres, a fait don à la patrie, d'un calice et d'une patène d'argent, et qu'il abandonne pour tout le temps de la guerre une pension de 800 livres avec les arrérages, qui lui a été accordée pour 34 années de service. Le brevet est joint à la lettre.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de liquidation (2).

12

La société populaire de Lunéville adresse à la Convention nationale un extrait de sa séance du 9 ventôse, qui est une nouvelle preuve que les soldats français savent allier les vertus sociales à la vertu guerrière.

Les escadrons en campagne du 9^e régiment de chasseurs à cheval avaient reçu des représentants du peuple près l'armée du Rhin, à titre de gratification, une somme de 1129 liv.; ils l'ont adressée au commandant du dépôt du régiment, et ont chargé cet officier d'inviter la société populaire à l'employer au soulagement de leurs frères pauvres ou malheureux.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Lunéville, 23 vent. II] (4).

« Citoyen président,

La Société populaire de Lunéville adresse à la Convention nationale l'extrait ci-joint de sa séance du 9 courant; elle reconnaît dans la démarche du 9^e régiment des chasseurs à che-

(1) C 297, pl. 1021, p. 15 et 16. Bⁱⁿ, 16 germ. (suppl^t).

(2) C 297, pl. 1021, p. 17. Bⁱⁿ, 16 germ. (suppl^t).

(1) P.V., XXXIV, 380. J. Sablier, n° 1236; J. Mont., n° 142. Bⁱⁿ, 14 germ. (suppl^t).

(2) P.V., XXXIV, 380. Bⁱⁿ, 17 germ. (suppl^t).

(3) P.V., XXXIV, 381. Bⁱⁿ, 23 germ. (1^{er} suppl^t).

(4) C 299, pl. 1053, p. 27, 41.